

MARCHÉ N°26FCS06
PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Maire de la Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2026-04-02 du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le recours à une procédure menée sous forme adaptée, pour les prestations d'entretien des espaces verts de la Ville de Crépy-en-Valois.

DÉCIDE

Article 1 :

Un marché de fournitures courantes et de services est conclu avec la société UNAPEI DE L'OISE, 11 rue Gustave Eiffel à Crépy-en-Valois (60), représentée par Monsieur Sébastien DEPAQUIS, Directeur coordonnateur.

Article 2 :

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 14.365,89 €/HT par an pour l'entretien courant, auquel s'ajoute un montant maximum annuel de 25.000 €/HT pour des prestations ponctuelles par bons de commande, soit un maximum annuel de 39.365,89 €/HT.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la date prévisionnelle du 15 juillet 2026. Il est reconductible tacitement deux fois un an pour une durée maximale de trois ans.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 1^{er} juillet 2026

Par délégation du Conseil municipal
Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site internet de la Commune :

03 JUL. 2026